

Commune de BOLLEZEELE

Compte rendu de la séance du conseil municipal du lundi 26 octobre 2020

Espace Jules Dehaene – 19 h 30 / 21 h 45

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 septembre 2020 est approuvé.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Absents excusés : Stéphane MISSIAEN, Faustine LANNOY, Jean-Michel POUBLANC.

1/ Règlement intérieur du Conseil municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation. M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter le règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

2/ Adhésions au SIDEN-SIAN

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable" pour les communes membres suivantes : BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)
- de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable" pour les communes membres suivantes : HONNECHY et MAUROIS (Nord)
- de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert des compétences "Assainissement Collectif", "Assainissement Non Collectif" et "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" pour les communes membres suivantes : BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)
- de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" pour les communes membres suivantes : DEHERIES et HONNECHY (Nord)

3/ Elections des membres de la commission intercommunale d'Aménagement Foncier de Zegerscappel (CIAF)

Pour la réalisation de son aménagement foncier, la commune de ZEGERSCAPPEL a mis en place en 2019 une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, comprenant quatre communes : ZEGERSCAPPEL, BOLLEZEELE, ERINGHEM et PITGAM.

Les membres des commissions qui représentent des collectivités territoriales doivent à nouveau être désignés dans un délai de 4 mois suivant chaque élection renouvelant leur assemblée délibérative.

Un appel à candidatures en vue de l'élection de propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le périmètre de l'Aménagement Foncier de la commune de ZEGERSCAPPEL a été publié dans la Voix du Nord.

M. le Maire est membre de droit de cette commission et le conseil municipal de chaque commune doit élire 3 propriétaires (ou nus propriétaires) de biens fonciers non bâtis, exploitants ou non (2 titulaires + 1 suppléant) qui siégeront dans cette commission.

La commune a reçu 3 candidatures de propriétaires d'une ou plusieurs parcelles non bâties situées à Bollezeele sur le périmètre de l'Aménagement Foncier de la commune de ZEGERCAPPEL :

- M. Eric VANHAECKE
- M. Gilles DECONINCK
- M. Vincent WASELYNCK

Sont élus :

- o Gilles DECONINCK, titulaire
- o Eric VANHAECKE, titulaire
- o Vincent WASELYNCK, suppléant

4/ Consultation publique sur la demande présentée par la société DEMOL Jean-Louis en vue d'obtenir l'enregistrement d'un élevage avicole à RUBROUCK

Une consultation publique a lieu à Rubrouck du mardi 13 octobre 2020 au mardi 17 novembre 2020 sur la demande présentée par M. Jean-Louis DEMOL, domicilié 1251 route d'Ochtezeele à RUBROUCK, en vue d'obtenir l'enregistrement d'un élevage avicole (installation détenant un nombre d'emplacements supérieur à 30 000 – le volume projeté étant de 40 000 emplacements). La commune est concernée par le plan d'épandage.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander :

- le strict respect de la réglementation en vigueur en matière d'épandage.
- l'interdiction d'épandre les week-ends, les veilles de jours fériés et jours fériés.

5/ Accueils de loisirs des petites vacances 2021

a) Organisation des accueils de loisirs des petites vacances 2021

Pour les vacances d'hiver : du lundi 22 février au vendredi 26 février 2021

Pour les vacances de printemps : du lundi 26 avril au vendredi 30 avril 2021

Pour les vacances de Toussaint : 18 au 22 octobre 2021 (date à confirmer)

Le Conseil Municipal valide l'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement aux petites vacances selon les modalités définies ci-après :

Du lundi au vendredi de 14 heures à 18 heures

- Sont accueillis les enfants ayant de 4 ans à 12 ans au moment de l'accueil
- Le nombre maximum d'enfants accueillis est fixé à 48
- Le nombre d'encadrants est fixé pour cet accueil de loisirs à un directeur et de 1 à 5 animateurs en fonction du nombre de participants.
- En dessous de 15 inscriptions, l'accueil n'aura pas lieu.
- les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial en 5 tranches (goûter compris) :

a. Bollezeelois :

Quotient familial	Tarif pour la semaine
QF < 400	12.80 euros
$400 \leq QF < 610$	14.90 euros
$610 \leq QF < 750$	17.10 euros
$750 \leq QF < 1000$	19.30 euros
$QF \geq 1000$	21.30 euros

b. Non Bollezeelois :

Le montant des cinq après-midis d'accueil est fixé à 21.30 euros.

Le nombre de places étant limité, une priorité sera donnée pour l'inscription des enfants domiciliés ou scolarisés à Bollezeele.

b) Rémunération des animateurs.

Le Conseil Municipal fixe les conditions de recrutement et de rémunération des animateurs non titulaires si nécessaire selon le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (comprenant les congés payés) :

- a. Animateur titulaire BAFA : grade d'adjoint d'animation
Échelle C1, échelon 2 – IB 350 / IM 327 27.00 heures
- b. Animateurs stagiaire BAFA : grade d'adjoint d'animation
Échelle C1, échelon 1 – IB 348 / IM 326 24.00 heures

Date de l'accueil de loisirs d'été : du lundi 12 juillet 2021 au vendredi 13 août 2021.

En cantine scolaire, le thème de la semaine du goût choisi par la commission était le Liban. M. le Maire remercie M. et Mme BOULOGNE pour les affiches et la décoration sur le Liban conçues pour le restaurant scolaire.

6/ Centre de Gestion 59

▪ Convention d'adhésion aux services de prévention du CDG59

La commune adhère au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique. M. le Maire donne lecture d'une nouvelle convention proposée par les services du Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion du Nord concernant de nouvelles modalités de fonctionnement et de tarification.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion aux services de prévention – Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion en fonction de la nouvelle offre de service et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante qui prendra effet au 1^{er} janvier 2021.

▪ Renouvellement du groupement de commandes « reliure et restauration »

M. le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord propose de renouveler le groupement de commandes « reliure et restauration » auquel la commune a adhéré en 2016. Pour éviter à chaque collectivité de mener sa propre consultation et en vue de garantir des prestations conformes à la réglementation à des coûts adaptés, le Centre de gestion renouvelle un groupement de commandes dont les objets sont :

- la réalisation de reliures administratives cousues de registres ;
- la restauration de documents d'archives et/ou de registres anciens ;
- la fourniture de papier permanent ;

Accord du conseil municipal pour adhérer à ce groupement de commandes.

7/ Effacement et enfouissement des réseaux allée des Peupliers

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de la salle en construction allée des Peupliers.

M. le Maire rappelle qu'une demande d'effacement des réseaux a été faite auprès du SIECF pour l'allée des peupliers. Il passe la parole à Laurent VANPOUILLE, adjoint à la voirie.

Le SIECF a indiqué que la commune a déjà bénéficié de deux chantiers d'effacement de réseaux (article 8) au cours du mandat 2014-2020 et n'est pas prioritaire pour l'allée des Peupliers en 2021.

Si toutefois la commune souhaite réaliser ce chantier en 2021, le SIECF indique « qu'il est envisageable de prévoir une participation communale à hauteur de 100 % du montant HT des travaux, le SIECF se chargeant de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre, du suivi financier et de la prise en charge de la TVA ».

Le coût des travaux est estimé à environ 100 000 € par le SIECF.

La réfection de la voirie étant programmée par la CCHF en 2021, M. le Maire propose que ces travaux d'effacement soient réalisés en 2021 avec les conditions proposées par le SIECF.

Accord du Conseil Municipal pour ces travaux d'effacement dès 2021 avec une participation communale à hauteur de 100 %.

- Travaux de voirie :

Rue de l'église, deux mâts d'éclairage vont être posés cette semaine. Les deux poteaux béton qui restent actuellement supportent les réseaux Telecom. Ils seront supprimés ultérieurement.

Les travaux de réfection du réseau d'eau rue de l'Eglise sont en cours et devraient être achevés fin janvier 2021.

Concernant le déploiement de la fibre, la commune est programmée en deux parties, dont une partie vers Merkeghem avec du génie civil réalisé chemin des poulets. L'ensemble de la commune devrait être doté de la fibre pour la fin août 2021.

8/ Personnel communal

- **Cartes cadeaux au personnel communal**

Le conseil municipal reconduit, pour chaque agent, l'attribution pour les fêtes de fin d'année d'une carte cadeaux d'une valeur de 100 €.

- Le conseil municipal donne son accord au renouvellement d'un contrat PEC pour une durée d'un an à compter du mois d'octobre 2020.

9/ Questions et informations diverses

- Suite aux conditions sanitaires actuelles, le banquet des aînés n'aura pas lieu. Un colis est proposé à toutes les personnes de plus de 65 ans.
Le retrait des colis se fera à l'Espace Jules Dehaene le 5 décembre 2020 de 9 h 30 à 12 h par le bénéficiaire ou une personne désignée par lui.
- Vu la situation sanitaire actuelle, les manifestations annoncées sont annulées : Saint Martin, manifestations sportives...
Des manifestations à venir risquent d'être supprimées : accueil des nouveaux arrivants et fleurissement, Ste Cécile, Sainte Barbe...
Concernant le goûter offert aux résidents de la Maison de Retraite, la question sera posée à l'EHPAD pour une éventuelle participation de la commune autre que sous la forme habituelle.
Pour le 11 novembre, M. le Maire attend les consignes préfectorales. Une manifestation restreinte devrait avoir lieu le mercredi après-midi à 14 h 30.
- Accueil périscolaire et salle de musique :
Monsieur le Maire donne le résultat du vote pour la couleur des joints des briques. Le joint le moins tranché soit le joint rouge a eu la majorité des voix.

- Communauté de Communes des Hauts de Flandre :
M le Maire expose que l'union commerciale avait travaillé en partenariat avec la commune et la Communauté de Communes des Hauts de France sur la signalétique du village. La CCHF a choisi un prestataire pour travailler sur le sujet, prestataire qui a remis un premier travail. Des ajustements et explications doivent être demandés.

Marie-Noëlle AGEZ va travailler sur une enquête de la CCHF sur les cantines et leur approvisionnement.

Monsieur le Maire informe d'une consultation publique sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCHF du 5 octobre au 5 novembre 2020 - consultable par le public par voie numérique sur le site www.cchf.fr.

M. le Maire donne la liste des ateliers du Projet de Territoire de la CCHF. Monsieur le Maire demande un retour des inscriptions des élus dans les différents ateliers.

- Monsieur le Maire fait part de l'obtention d'une subvention « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » par le Département pour la classe modulaire. Subvention de 50 % du montant HT d'achat de la classe modulaire soit 31 819 euros.

Bertrand DECANter demande des nouvelles sur les projets à venir :

- la vidéo protection
- le panneau d'affichage numérique

Pour la vidéo protection, un groupe de travail est créé : Christine KIECKEN, Guillaume PETYT, Bertrand DECANter, Michel DIACRE, Laurent VANPOUILLE.

M. le Maire informe de la mise en place par le SIROM de cubes béton pour refaire la plateforme à déchets verts.

Murielle DUROISIN fait part d'une remarque sur le fait qu'il n'est plus fait mention des naissances, mariages et décès dans les bulletins municipaux.

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) encadre le traitement des données personnelles. Pour effectuer ces publications, il faut l'autorisation des personnes ou des familles concernées.

La secrétaire de séance
Christine KIECKEN



Le Maire
Pierre MARLE

